



# LA POLITIQUE CYCLABLE DE LA VILLE DE BÉTHUNE



## Vue par Droit au vélo (ADVA)

Lundi 14 mars 2011

Malgré la volonté de la ville d'associer Droit au vélo (ADVA) aux réflexions sur la politique cyclable de la ville, les nouvelles réalisations restent inexistantes.

**Dossier de presse**

A l'approche de la première saison de Béthune 2011, le 02 avril prochain, Droit au vélo a souhaité faire un point sur la politique cyclable de la ville de Béthune et dire pourquoi, bien que sollicités, nous ne nous associerons pas, en tant qu'association militant pour l'utilisation du vélo au quotidien, à la fête d'ouverture.

Le vélo est bon pour la santé, le portefeuille, l'environnement, la convivialité et devrait l'être aussi pour la sécurité routière (sous réserve d'aménagements). Il est plus rapide que la voiture en ville.

Une enquête réalisée en 2010 par la Voix du Nord a montré que, dans le cadre de vie habituel, les conditions de circulation à vélo ne recueillent que 42 % de satisfaits dans le Béthunois, c'est le plus bas score parmi les 14 items retenus, le seul qui n'obtient pas la moyenne, le meilleur (la qualité de l'habitat) atteignant 97 %.

#### 1/ En 2008, Droit au vélo a sollicité les candidats aux élections municipales sur leur projet en matière de politique cyclable

Avant les élections municipales, il y a déjà 3 ans, Droit au vélo avait demandé aux différents candidats qu'elle serait leur position par rapport aux aménagements cyclables. Le candidat à la mairie, qui a été élu, avait répondu qu'il était tout à fait favorable pour développer une vraie politique cyclable dans Béthune.

#### 2/ Suite aux élections

Peu après l'élection nous avons été reçus par les services concernés pour leur proposer une liste d'aménagements devant faciliter l'usage du vélo au quotidien.

Sans nouvelle, nous avons sollicité, dès janvier 2009, un rendez-vous auprès du maire, qui nous a reçus, après plusieurs relances, en septembre 2009. Au cours de cette réunion, l'ADAV avait remis au maire et aux adjoints sa proposition de plan d'action mis à jour (un document de 8 pages,).

Dans ce document, Droit Au Vélo demandait :

- la création d'axes structurants, le premier à réaliser étant le trajet gare – université – hôpital de Beuvry, ainsi qu'un garage à vélo à la gare.
- que la composante vélo soit prise en compte dans tous les travaux d'aménagement de la ville. Car ceci minimise les investissements et assure davantage la pérennité.
- la réalisation très rapide de travaux simples, peu coûteux et en grande partie déjà étudiés par les services techniques, à savoir : la mise en place d'une centaine d'arceaux pour attacher les vélos et d'une vingtaine de double-sens cyclables.
- que les aménagements cyclables existants soient entretenus (nettoyage et réparations).
- que les entrées et sorties de ville soient sécurisées.
- que, lorsque des rues devaient encore être pavées, elles le soient avec des pavés plats, comme la rue du Pot d'Étain ou qu'il y ait une bande d'enrobé.

Au cours de cette réunion, M. le Maire avait :

- confié à l'une de ses conseillères la prise en charge de ce dossier
- avait assuré qu'un suivi d'avancement des travaux serait fait tous les 2 mois
- qu'il faudrait aussi réfléchir à un parcours vélo dans la ville dans le cadre de Béthune ville régionale de la culture en 2011
- que, si l'ADAV estimait que les choses ne bougeaient pas assez vite, il était prêt à la recevoir pour en débattre, mais il pensait que cela ne serait pas nécessaire...

Peu après la réunion, un repérage a été fait avec la Ville et l'ADAV, sur le terrain, pour la mise en place, dans le centre ville, des arceaux disponibles aux services techniques.

### 3/ Que s'est-il passé depuis cette réunion de septembre 2009 ?

Peu de temps après, le conseil municipal a donné un avis défavorable à l'enquête publique sur le pont d'Essars, car les pistes cyclables n'y étaient pas prévues, le dossier étant de la responsabilité du conseil général.

Un double-sens cyclable a été fait rue du Pont des Dames, malheureusement sans se conformer au marquage réglementaire fixé par l'Etat et aujourd'hui sa matérialisation au sol est devenue presque invisible.

Il y a un an, en mars 2010, la ville nous a effectivement réunis pour que nous propositions des parcours et des aménagements dans la ville, entre les principaux points d'animation prévus pour Béthune 2011 et les entrées de la ville. Dans les 2 semaines qui ont suivi, nous avons présenté un plan très complet avec nombreuses photos prises sur le terrain. Des chiffrages pour faciliter les choix prioritaires devaient être faits rapidement. Il a fallu attendre 6 mois (octobre 2010) pour que nous nous réunissions à nouveau et qu'un choix commun de 5 axes prioritaires soit arrêté. Lors de cette réunion, nous avons été informés qu'un budget de 100 000€ par an était disponible pour la réalisation d'aménagements cyclables. Suite à cette réunion, nous devons nous retrouver sur le terrain la semaine suivante...6 mois plus tard, nous attendons encore d'être contactés...

Très récemment, nous avons été contacté par Béthune 2011 pour nous associer à la fête d'ouverture du 02 avril, avec, entre autres une déambulation de cyclistes entre les principaux points d'animation. Nous nous sommes rendus à 2 réunions, pour mieux connaître ce projet. Après réflexion en réunion de l'antenne Béthunoise, force est de constater que, depuis le rendez-vous avec le maire, 18 mois sont passés, rien n'a bougé et la nouvelle demande de rendez-vous faite auprès du maire en septembre 2010, n'a toujours pas reçu de réponse.

### 4/ Grande déception

Les membres et sympathisants de Droit au vélo se sont largement mobilisés pour répondre aux sollicitations de la ville et fournir des propositions d'aménagements. Des signes positifs laissaient pressentir des avancées cyclables : une volonté politique affichée, une élue référente, un budget spécifique... Cependant, aucune réalisation n'a vu le jour et les cyclistes sont aujourd'hui largement déçus par ces promesses non tenues.

Aussi, vu l'absence de réalisations cyclables et le nombre de promesses non tenues, Droit au vélo décline la proposition qui lui a été faite d'être partenaire officiel de Béthune 2011, capitale régionale de la culture. Nous invitons toutefois l'ensemble des cyclistes, adhérents et sympathisants à profiter des quelques heures où le centre ville sera réservé aux modes de déplacement doux. La place accordée aux cyclistes est suffisamment rare à Béthune pour ne pas en profiter !

Daniel Dourlens  
ADAV du Béthunois  
Le 08/03/2011